

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Construction d'un entrepôt sur la commune principale de l'AIOT 23 Rue de Brotterode 38950 Saint-Martin-le-Vinoux.

La référence de votre dossier est A-3-4NMOXIWHS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/07/2023 à 14h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **47860637900020**

Raison sociale **SCI THEIX**

Forme juridique **Société civile immobilière**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 AVENUE RONCQ

59223 RONCQ

Signataire

Qualité : **Adjoint directeur régional**

Référent

Fonction : **Adjoint directeur régional**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Construction d'un entrepôt**

Description des activités :

La société ZIEGLER FRANCE projette la construction d'un entrepôt avec dépôt d'un permis de construire sur la commune de Saint Martin le Vinoux en Isère ,sur une parcelle de 5001 m². Ce bâtiment permettrait d'accueillir des activités de stockage. Il se composera de : - 1 cellule de stockage d'une hauteur de 11,85m à l'acrotère et 11,70 m au faitage, de surface de 2000 m² et de volume de stockage de 23 400 m³. - Des bureaux et des locaux sociaux d'une surface de 60 m². - Une installation de panneaux photovoltaïques. L'objectif de ce projet est le développement d'une plateforme permettant le stockage de marchandises générales . La gamme de marchandises est ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution. Il n'y aura pas de stockage de produits inflammables, toxiques, explosifs, dangereux pour l'environnement. Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, où les produits seront stockés en racks (environ 12 racks). Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits. La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement de parkings et de voiries. Le trafic journalier des véhicules légers sera de 10 passage/j. Le trafic journalier des PL sera de 20 passages/j. L'effectif du site projeté est de 5 collaborateurs. L'installation sera soumise à déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique 1510.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **23 Rue de Brotterode 38950 Saint-Martin-le-Vinoux**

X : 910833

Y : 6460831

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts	23400 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **83**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires seront issues de la consommation d'eau des bureaux et locaux sociaux. Il n'y aura pas de rejet d'eaux industriels.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets atmosphériques présents sur le site seront liés principalement aux gaz d'échappements engendrés par le trafic de véhicules nécessaires à l'exploitation du site à savoir 10 VL/jour et 20 PL /jour au maximum.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

-

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets spécifiques aux stockages de marchandises (DIB, cartons,bois, plastiques). Ces déchets sont entreposés dans une benne spécifique puis envoyés vers les filières de traitement appropriées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : - **Système d'extinction incendie : présence de système d'extinction d'incendie à l'intérieur de l'entrepôt: extincteurs et RIA. Une détection automatique d'incendie dans les bureaux et l'entrepôt sera mise en place. -Si le débit du réseau public n'est pas suffisant, des réserves complémentaires seront mises en place pour assurer le besoin en eau pour la défense incendie. - Dispositions constructives : Pour la cellule de stockage, elle disposera d'un canton de désenfumage. Les châssis dans les murs CF2h, possèdent un degré CF2h. Les façades Nord, Est, Ouest et Sud sont munies d'écrans thermiques REI 120 toute hauteur. Les bureaux seront séparés de la cellule de stockage par un mur séparatif REI 120. Les séparations entre les locaux techniques et cellule de stockage sont REI 120 aussi. - Un dispositif de rétention des eaux d'incendie en TUBOSIDER ou techniquement équivalent (360 m3) est prévu comprenant un obturateur avec vanne guillotine. Une partie de la rétention sera réalisée au niveau de la cellule (100 m3).**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

-

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plandesabords100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plandensemble.pdf